

Extrait du Registre aux délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du Mardi 26 septembre 2023
Convocation du Mercredi 20 septembre 2023

Séance ordinaire

Membres en exercice : 11
Présents : 08
Absentes excusées représentées : 2
Absent excusé : 1

Présidente de la séance, par délégation du Président : Mme SKOTAREK Karine, Vice-Présidente
Secrétaire de séance : Mme Maryline MARLIERE

Etaient présents :

M. Alain MENSION, Président du Conseil d'Administration,
MMmes Karine SKOTAREK – Maryline MARLIERE – Marie-Louise LEMAIRE – Stéphanie LEMAIRE – Jean-Michel FIRMIN — Claude DEFLANDRE – Marie-Paule DELOFFRE.

Etaient absentes excusées représentées : MMmes Pascaline VITELLARO représentée par Maryline MARLIERE
– Liliane DAQUET représentée par Karine SKOTAREK

Etait absent excusé : M. Pierre LABBE

DCA_20230926-06 : Mise en place d'une aide en direction des enfants des familles bénéficiaires des aides du CCAS qui souhaitent s'inscrire à la formation BAFA qui se déroulera à Raimbeaucourt du 03 au 10 mars 2024

Mme la Vice-Présidente explique aux administrateurs que le Centre de Formation d'Animateurs et de Gestionnaires (CFAG) organisera une formation générale BAFA, en demi-pension à Raimbeaucourt, pour une vingtaine de jeunes Raimbeaucourtois ou non, du 03 au 10 mars 2024.

Mme SKOTAREK précise que le tarif de cette première partie de formation est fixé à 350 € (repas du midi compris) pour les extérieurs et 300 € pour les Raimbeaucourtois. Elle indique que la formation du BAFA est validée, outre le stage pratique, par un stage d'approfondissement qui pourrait également être organisé à Raimbeaucourt.

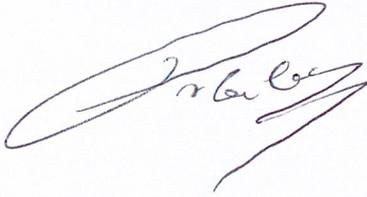
Elle ajoute que le bureau municipal est favorable pour apporter une aide à hauteur de 100 € pour les jeunes Raimbeaucourtois qui termineront la formation, soit formation générale, pratique et approfondissement.

Après discussion, Mme SKOTAREK propose que l'aide accordée par le CCAS et à condition que le jeune termine sa formation (formation générale, pratique et approfondissement) soit portée à 350 €.

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,
Mme Maryline MARLIERE



Par délégation du Président,
Mme Karine SKOTAREK
Vice-Présidente du CCAS



Publiée sur le site internet le